



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
---  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
----

Séance du Conseil Municipal du MERCREDI 02 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **DEUX NOVEMBRE** à 15 h 00, le Conseil Municipal de **LA TESTE DE BUCH**, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Patrick DAVET, Maire**

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par lettre en date du 26 octobre 2022.

**Étaient présents :**

M. DAVET, M. SAGNES, Mme POULAIN, M. BUSSE, Mme GRONDONA, M. PASTOUREAU Mme JECKEL M. BOUDIGUE, M. DUFALLY, Mme TILLEUL, M. BOUYROUX, Mme DEVARIEUX, M. BERILLON, M. BERNARD, Mme DELFAUD, M. AMBROISE, M. SLACK, Mme DESMOLLES, Mme COUSIN, Mme DELEPINE, M. VOTION, M. BOUCHONNET, M. PINDADO, M. DUCASSE, Mme PHILIP, Mme DELMAS, M. MAISONNAVE,

**Ont donné procuration** (article L 2121-20 - 1° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme SECQUES à Mme GRONDONA  
Mme PLANTIER à M. SAGNES  
M. CHATEAU à M. BOUCHONNET  
Mme MONTEIL MACARD à Mme DELMAS

**Absents :**

Mme PETAS  
M. MURET  
M. DEISS  
Mme PAMIES

**Secrétaire de séance** (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. SAGNES

Département  
de la Gironde  
---  
Commune  
de  
**La Teste de Buch**  
Chef lieu de Canton  
-----

Nombre de Conseillers :

. en exercice :

. présents :

. votants :

**Rapporteur : Mme DELEPINE**

**DEL2022-11-557**

## **ELABORATION DU PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE COMMUNAL**

---

*Vu le contexte économique et géopolitique tendu à l'échelle mondiale entraînant une forte augmentation du prix de l'énergie,*

*Vu l'objectif indiqué par le 1<sup>er</sup> Ministre de faire baisser la consommation d'énergie du pays de 10% d'ici à 2024,*

*Vu le plan de sobriété énergétique du gouvernement publié le 06 Octobre 2022,*

Mes chers collègues,

Considérant que nous avons une responsabilité collective pour faire baisser la consommation d'énergie de notre pays, de la même manière que l'Etat, les entreprises et les citoyens,

Considérant que la facture énergétique (hors carburants) de la collectivité pourrait s'élever à minima à 1,9 millions € TTC en 2023,

Considérant que le secteur bâtiment représente environ 70% de la consommation d'énergie et le secteur éclairage public environ 30% de celle – ci,

Considérant que des actions d'économies d'énergies ont déjà été réalisées sur le patrimoine bâti et sur le parc d'éclairage public de la collectivité depuis plusieurs années,

Considérant que la majorité des 20 actions proposées du Plan de Sobriété Energétique Communal devront principalement être réalisés sur le secteur le plus consommateur,

Considérant malgré tout qu'une baisse de 80% des consommations d'électricité du secteur Eclairage Public est attendu en 2027 par rapport à 2017,

Considérant que le plan d'action proposé aujourd'hui contient des mesures globales et des mesures ciblées,

Considérant que les 20 actions proposées devront permettre à minima de diminuer les consommations d'énergie finale de la collectivité de 10% d'ici 2 ans,

Considérant qu'un suivi de ce plan sera mis en place avec premier point d'étape qui sera réalisé l'an prochain au DOB 2024, et qu'un ré – ajustement des objectifs sera envisageable selon l'avancement de la mise en œuvre et les résultats,

Je vous propose, mes chers collègues, après avis de la commission rénovation urbaine, aménagement de l'espace, développement économique et touristique du 25 octobre 2022 de bien vouloir :

- APPROUVER les termes de la note explicative de synthèse ci-jointe pour les différents secteurs et le plan de communication et bonne pratiques,
- ADOPTER les 20 actions à mettre œuvre,
- AUTORISER Monsieur le Maire à mettre en œuvre la suite de la démarche en vue de l'atteinte des objectifs de réductions des consommations d'énergie de la collectivité et à SIGNER tous documents à intervenir.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

**Gérard SAGNES**  
  
Secrétaire de séance

**Patrick DAVET**  
  
Maire de La Teste de Buch  
Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20221102-DEL2022\_09\_557-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2022

Affichage : 04/11/2022

Le Maire de La Teste de Buch  
Patrick DAVET

